Année 1955. — N° 8. Le numéro : 15 francs. Mercredi 9 Février 1955

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 8e SEANCE

Séance du Mardi 8 Février 1955.

SOMMAIRE

Présidence de M. Léger, vice-président

1. — Procès-verbal (p. 95).

2. — Dépôt de rapports (p. 95).

3. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, relative à la demande d'avis (n° 169, année 1953), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur les propositions de loi (p. 96) :

1° De M. Charpentier et plusieurs de ses collègues, députés, sur l'organisation des marchés agricoles;

2° De M. Saint-Cyr et plusieurs de ses collègues, députés, relative à l'organisation des marchés agricoles.

Délai supplémentaire accordé.

4. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 274, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, portant création d'un fonds autonome de compensation du commerce extérieur (p. 96).

Délai supplémentaire accordé.

5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 96).

PRESIDENCE DE M. LEGER, vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures quinze.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.
Le procès-verbal de la séance du jeudi 3 février a été affiché.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Cornet un rapport fait au nom de la commission des affaires financières sur la proposition (n° 314, année 1954), présentée par M. Pierre Cornet au nom de l'intercommission chargée d'étudier les raisons, les conditions et les effets de la dévaluation de la piastre indochinoise, tendant à inviter le Gouvernement à compléter les mesures propres à assurer le règlement des dommages de guerre en Indochine.

Le rapport sera imprimé sous le n° 44 et distribué.

J'ai reçu de M. Schmitt un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques sur la demande d'avis (n° 160, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de MM. Bénard, Secrétain et Barrier, députés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour favoriser l'exportation des produits laitiers dans les ter-

ritoires d'outre-mer et l'Union française, et permettre ainsi de décongestionner le marché national.

Le rapport sera imprimé sous le n° 45 et distribué.

— 3 —

ORGANISATION DES MARCHES AGRICOLES

Demande de délai supplémentaire; délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, relative à la demande d'avis (n° 169, année 1953), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur les propositions de loi: 1° de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues, députés, sur l'organisation des marchés agricoles; 2° de M. Saint-Cyr et plusieurs de ses collègues, députés, relatives à l'organisation des marchés agricoles.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 26 mai 1953.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis (n° 169, année 1953).

(*L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai.*)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 4 —

FONDS AUTONOME DE COMPENSATION DU COMMERCE EXTERIEUR

Demande de délai supplémentaire; délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande l'avis (n° 274, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, portant création d'un fonds autonome de compensation du commerce extérieur.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 3 août 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires économiques pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 274, année 1954.

(*L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.*)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de ne pas siéger pendant la durée de la crise ministérielle et de laisser à votre président le soin de fixer la date et l'heure de la prochaine séance publique.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La conférence des présidents propose d'autre part de fixer comme suit l'ordre du jour des deux prochaines séances publiques:

Première séance publique:

Suite de la discussion de:

1° La demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un régime de prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle;

2° La demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Senghor et plusieurs de ses collègues, députés, portant institution d'un régime de prestations familiales au bénéfice des travailleurs salariés dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 61 et 376, année 1954, et 10, année 1955. — M. Bégarra, rapporteur; avis de la commission des affaires économiques. — M. Le Brun Kéris, rapporteur; avis de la commission des affaires financières. — M. Bernier, rapporteur.)

Discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à créer une cour d'appel à Oran (Algérie). (N°s 135 et 271, année 1953, et 19, année 1955. — M. Bégarra, rapporteur.)

Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, fixant les tarifs des droits d'expédition des actes de l'état civil en Nouvelle-Calédonie et dépendances. (N°s 331, année 1954, et 32, année 1955. — M. Pialoux, rapporteur.)

Discussion de la proposition présentée par M. Junillon, président de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales au nom de cette commission, tendant à demander au Gouvernement de reclasser les magistrats d'Indochine dans les juridictions ressortissant, soit au ministère de la France d'outre-mer, soit au ministère de la justice, et ce, proportionnellement au nombre desdites juridictions. (N°s 352, année 1954, et 33, année, année 1955. — M. Boisdon, rapporteur.)

Discussion de la proposition de MM. Theetten, Bême et Perier, tendant à demander au Gouvernement de la République française d'aider financièrement et techniquement le gouvernement de l'Etat associé du Cambodge: 1° pour la réalisation du port maritime de Réam; 2° pour la modernisation et l'agrandissement du port fluvial de Phnom-Penh. (N°s 335, année 1954, et 12, année 1955. — M. Thonn Ouk, rapporteur; n° 23, année 1955, avis de la commission des affaires économiques. — M. Theetten, rapporteur; n° 43, année 1955, avis de la commission des affaires financières. — M. Schmitt, rapporteur.)

Deuxième séance publique:

Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Oopa Pouvanaa, député, relative aux conditions d'éligibilité de certains fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et dans les départements et les arrondissements métropolitains et d'outre-mer. (N°s 371, année 1954, et 41, année 1955. — M. le général Legentilhomme, rapporteur.)

Discussion d'urgence de la proposition de résolution, présentée par M. Antonini, au nom de la commission des affaires financières, tendant à inviter l'Assemblée nationale à soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union française les divers textes gouvernementaux réformant le régime de l'émission en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun, au moment de leur ratification devant le Parlement. (N°s 17 et 42, année 1955. — M. Louis Delmas, rapporteur.)

Suite de la discussion de la proposition de MM. Castex, Alduy, Charles, Guillabert, Jacobson et Jean Marquet, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer la construction d'un aérodrome à Tahiti. (N°s 76, 138 et 224, année 1954, M. Castex, rapporteur. — N° 148, année 1954, avis de la commission des affaires économiques, M. Loste, rapporteur. — N° 194, année 1954, avis de la commission des affaires financières, M. Cazelles, rapporteur, et n° 209, année 1954, avis de la commission de la défense de l'Union française, M. Georget, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?....

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

1° Suite de la discussion de:

a) La demande d'avis, transmise par M le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un régime de prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle;

b) La demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Senghor et plusieurs de ses collègues, députés, portant institution d'un régime de prestations familiales au bénéfice des travailleurs salariés dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 61 et 376, année 1954, et 10, année 1955. — M. Bégarra rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques, M. Le Brun Kéris, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières, M. Bernier, rapporteur);

2° Discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed Chekkal Daho et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à créer une cour d'appel à Oran (Algérie). (N°s 135 et 271, année 1953, et 19, année 1955, M. Bégarra, rapporteur);

3° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, fixant les tarifs des droits d'expédition des actes de l'état civil en Nouvelle-Calédonie et dépendances. (N°s 331, année 1954, et 32, année 1955. M. Pialoux, rapporteur);

4° Discussion de la proposition présentée par M. Junillon, président de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales au nom de cette commission, tendant à demander au Gouvernement de reclasser les magistrats d'Indochine dans les juridictions ressortissant, soit au ministère de la France d'outre-mer, soit au ministère de la justice, et ce, proportionnellement au nombre desdites juridictions. (N°s 352, année 1954, et 33, année 1955. M. Boisdon, rapporteur);

5° Discussion de la proposition de MM. Theetten, Bème et Perier, tendant à demander au Gouvernement de la République française d'aider financièrement et techniquement le gouvernement de l'Etat associé du Cambodge: *a*) pour la réalisation du port maritime de Ream; *b*) pour la modernisation et l'agrandissement du port fluvial de Phnom-Penh. (N°s 335, année 1954, et 12, année 1955, M. Thonn Ouk, rapporteur; n° 23, année 1955, avis de la commission des affaires économiques, M. Theetten, rapporteur, et n° 43, année 1955, avis de la commission des affaires financières, M. Schmitt, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures trente.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du* 3 *février* 1955.

(*Journal officiel* du 4 février 1955.)

Page 89, 2e colonne, 49e ligne:

Au lieu de: « Louis Delmas »,

Lire: « Antonini ».

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du mardi 8 *février* 1955.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué, pour le mardi 8 février 1955, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

La conférence des présidents propose à l'Assemblée de ne pas siéger pendant la durée de la crise ministérielle et de laisser à votre président le soin de fixer la date et l'heure de la prochaine séance publique.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour des deux prochaines séances publiques:

Première séance publique:

a) Suite de la discussion:

1° De la demande d'avis (n° 61, année 1954) sur la proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un régime de prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle;

2° De la demande d'avis (n° 376, année 1954) sur la proposition de loi de M. Senghor et plusieurs de ses collègues, députés, portant institution d'un régime de prestations familiales au bénéfice des travailleurs salariés dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer;

b) Discussion de la proposition (n° 135, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à créer une cour d'appel à Oran (Algérie);

c) Discussion de la demande d'avis (n° 331, année 1954) sur le projet de décret fixant les tarifs des droits d'expédition des actes de l'état civil en Nouvelle-Calédonie et dépendances;

d) Discussion de la proposition (n° 352, année 1954) tendant à demander au Gouvernement de reclasser les magistrats d'Indochine dans les juridictions ressortissant, soit au ministère de la France d'outre-mer, soit au ministère de la justice, et ce, proportionnellement au nombre desdites juridictions;

e) Discussion de la proposition (n° 335, année 1954) tendant à demander au Gouvernement de la République française d'aider financièrement et techniquement le gouvernement de l'Etat associé du Cambodge: 1° pour la réalisation du port maritime de Ream; 2° pour la modernisation et l'agrandissement du port fluvial de Phnom-Penh.

Deuxième séance publique:

a) Discussion de la demande d'avis (n° 371, année 1954) sur la proposition de loi relative aux conditions d'éligibilité de certains fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et dans les départements et les arrondissements métropolitains et d'outre-mer;

b) Discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 17, année 1955), tendant à inviter l'Assemblée nationale à soumettre pour avis, à l'Assemblée de l'Union française, les divers textes gouvernementaux réformant le régime de l'émission en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun au moment de leur ratification devant le Parlement;

c) Suite de la discussion de la proposition (n° 76, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer la construction d'un aérodrome à Tahiti.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AGRICULTURE, ÉLEVAGE, CHASSES, PÊCHES ET FORÊTS

M. Cazelles a été nommé rapporteur de la proposition (n° 9, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'arrêté du 26 février 1952 pris par M. le ministre de la France d'outre-mer instituant un stage de coopération et de mutualité agricole dans la métropole.

M. Rouleaux-Dugage a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 354, année 1954) tendant à demander au Gouvernement d'instituer certaines primes et indemnités en faveur du personnel du cadre général des officiers ingénieurs des eaux et forêts. Renvoyée à la commission des affaires financières.

M. Jean-Bertrand Audu a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 388, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à organiser en Algérie, dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, la distribution gratuite de lait et de sucre et, éventuellement, d'autres suppléments alimentaires dans les écoles. Renvoyée pour le fond à la commission des affaires économiques.

PLAN, ÉQUIPEMENT ET COMMUNICATIONS

M. Castex a été nommé rapporteur de la proposition (n° 31, année 1954), tendant à inviter le Gouvernement à augmenter d'une façon importante les crédits du F.I.D.E.S. destinés à l'aéronautique des T. O. M. et figurant dans l'annexe au projet de loi n° 8555 portant approbation du deuxième plan quadriennal et à fixer ce crédit à 13 milliards.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE
DE L'UNION FRANÇAISE
LE 8 FEVRIER 1955

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assmblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 376 Mme M.-H. Lefaucheux; 405 M. Hazoumé; 417 M. Benamor; 436 M. Alfred Bour.

Affaires étrangères.

Nos 230 M. La Gravière; 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond; 453 M. Louis Delmas.

Défense nationale et forces armées.

Nos 425 M. Laurin; 440 M. Georges Oudard; 450 M. Georges Oudard; 452 M. L. Castex.

Education nationale.

No 360 M. La Gravière.

Etats associés.

Nos 415 M. Le Brun Kéris; 455 M. Buu Kinh; 456 M. Buu Kinh.

Finances et affaires économiques.

Nos 21 M. Alfred Bour; 356 M. La Gravière; 442 M. Pierre Cornet; 443 M. Pierre Cornet.

Intérieur.

Nos 441 M. Georges Oudard; 451 M. Georges Oudard.

Santé publique et population.

No 330 Mme M.-H. Lefaucheux.

Erratum

à la suite du compte rendu in extenso *de la séance du 1er février* 1955. (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée de l'Union française du 2 février 1955.)

Page 69, 2e colonne, question écrite no 464, posée par M. Louis Delmas à M. le ministre de la France d'outre-mer, 5e ligne avant la fin, au lieu de: « Argentine, 2.490 francs », lire: « Argentine, 2.940 francs ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.